AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

222C0257
FR0014003PZ3-FS0057

1er février 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ACCOR ACQUISITION COMPANY

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er février 2022, la société JP Morgan Chase & Co. (c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 27 janvier 2022, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société ACCOR ACQUISITION COMPANY[1] et détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 5 510 011 actions ACCOR ACQUISITION COMPANY représentant autant de droits de vote, soit 14,74% du capital et des droits de vote de cette société[2], réparties comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
J.P. Morgan Securities LLC	3 104 600	8,30
J.P. Morgan Securities plc	2 405 411	6,43
Total J.P. Morgan Chase & Co.	**5 510 011**	**14,74**

Ce franchissement de seuils résulte d'une diminution du nombre d'actions ACCOR ACQUISITION COMPANY détenues dans le cadre d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Chase & Co. d'utiliser lesdites actions à tout moment.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce :

- la société J.P. Morgan Securities LLC a précisé détenir 3 104 600 actions ACCOR ACQUISITION COMPANY (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion de contrats avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC d'utiliser lesdites actions à tout moment ; et

- la société J.P. Morgan Securities plc a précisé détenir 1 105 411 actions ACCOR ACQUISITION COMPANY (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion de contrats avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities plc d'utiliser lesdites actions à tout moment.

[1] Société introduite sur Euronext Paris depuis le 1er juin 2021. Cf. notamment prospectus visé par l'AMF sous le n° 21-180 le 26 mai 2021 et communiqué de la société ACCOR ACQUISITION COMPANY du 28 mai 2021.
[2] Sur la base d'un capital composé de 37 388 153 actions représentant autant de droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.